

MAC — La survie du patrimoine culturel Un enjeu politique

Numéro 18, hiver 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18274ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

(1983). MAC — La survie du patrimoine culturel : un enjeu politique.
Continuité, (18), 6–6.

MAC

LA SURVIE DU PATRIMOINE CULTUREL UN ENJEU POLITIQUE

6

A part sa langue et son droit civil de souche française, qu'est-ce qui distingue le Québec des autres collectivités d'Amérique du Nord? Il y a fort à croire que son patrimoine culturel compte pour beaucoup dans cette différence, particulièrement son patrimoine bâti, dans lequel se révèle la lutte continue des Québécois pour s'acclimater au rythme des saisons. Parce qu'elle est inéluctablement liée à la planification et à l'utilisation de l'espace, la sauvegarde des lieux du patrimoine culturel est l'objet d'arbitrages publics, de batailles de priorités, donc de débat politique. Ainsi le veut la loi 125, qui a consacré l'imputabilité politique de l'aménagement; ainsi l'avait pressenti la loi sur les biens culturels en 1972, laquelle a mis fin à cinquante ans de régime bicéphale par la dévolution du pouvoir de décision à l'appareil politique exclusivement.

Des quatre saisons, l'hiver a particulièrement marqué le mode de vie des premiers habitants et de leur descendance; dans la vallée du Saint-Laurent, il a donné lieu à l'implantation d'un type d'architecture inspiré de formes alors connues en Europe de l'Ouest, explication de son originalité en terre d'Amérique.

Interpréter les mutations qui ont peu à peu jalonné l'évolution de ce patrimoine architectural, c'est aussi prendre la mesure de la ténacité, de l'ingéniosité et du sens de l'esthétique de ses auteurs. C'est comme donner la parole à des témoins de l'histoire: c'est faire oeuvre de pédagogie. Voilà qui est beaucoup.

Cependant, le patrimoine n'est pas uniquement un instru-

ment didactique. C'est aussi un instrument de revalorisation sociale par la possibilité qu'il offre d'améliorer la qualité de vie dans son milieu ambiant.

En 1922, quand le Québec devint le premier Etat membre de la Fédération canadienne à se doter d'une loi sur la sauvegarde du patrimoine, la société québécoise était à forte majorité rurale. A cette époque, la planification et l'utilisation de l'espace territorial n'étaient pas les préoccupations majeures des pouvoirs publics. Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale que la tendance se renversa lorsque la population du Québec, sur la lancée de l'industrialisation, s'urbanisa et s'engagea sur la voie de profonds changements sociaux. Le sol prit du même coup une grande valeur spéculative. Le développement plus ou moins anarchique causa une pression sur l'espace utilisable dans les centres urbains et en périphérie des villes, mouvement auquel les lieux du patrimoine culturel n'échappèrent pas. Graduellement, au fur et à mesure que le mouvement s'amplifiait, la nécessité se faisait sentir de rationaliser l'utilisation de l'espace terrestre.

Cette évolution a eu pour conséquence que la survie des sites culturels s'imposa désormais comme une sorte de contrepois au choc de l'urbanisation. Ainsi, divers textes législatifs destinés à régir la sauvegarde du patrimoine québécois commencèrent à contenir des mesures d'urbanisme dès 1952 et devinrent de véritables lois d'aménagement et d'urbanisme grâce à la loi des monuments historiques (1963) et plus encore grâce à la loi sur les

biens culturels (1972). En 1979, la loi 125 délimita les pouvoirs d'aménagement et d'urbanisme dont étaient déjà dotées les municipalités et fit de celles-ci, sur la base de regroupements régionaux, les chevilles ouvrières d'un nouveau régime intégré de planification et de contrôle de l'utilisation du sol. Ne serait-ce que du fait que l'ensemble du territoire est sous la juridiction immédiate des municipalités, il n'est plus possible aujourd'hui de dissocier l'aménagement et la sauvegarde du patrimoine.

Mais quel lien y a-t-il entre la pédagogie et l'aménagement du territoire? Aucun pour qui n'en veut point voir; un très réel pour qui s'efforce de comprendre que la sauvegarde des lieux du patrimoine culturel ne se fait plus simplement par des actions d'éclat ponctuées de décrets gouvernementaux.

Avec l'expérience, s'est développée au ministère des Affaires culturelles une éthique d'intervention dont le résultat réduit sensiblement le recours aux mécanismes juridiques de la loi sur les biens culturels. D'inspiration essentiellement décentralisatrice, la politique du ministère vise plutôt l'accouchement des esprits que la contrainte légale: voilà la voie de prédilection qui a permis au ministère de diffuser son message dans tout le territoire et de contribuer à améliorer la qualité de vie de milieux aussi différents que la vallée du Richelieu, la Basse-Côte Nord, le Bas-Saint-Laurent et l'arrondissement historique du Vieux-Montréal. Cette politique d'intervention repose sur des fondements comparables à ceux de la loi 125:

- le respect de la volonté de l'agent de décision dans le territoire;
- la sensibilisation de cette volonté aux objectifs précis que recherche le ministère dans telle région ou dans telle localité particulière;
- la participation et la consultation des citoyens ou, lorsqu'il y a lieu, soit de leurs représentants politiques, soit de leurs groupes représentatifs.

Que la sauvegarde des lieux du patrimoine culturel soit devenue un enjeu politique, seuls s'en étonnent ceux pour qui cette préoccupation demeure encore une chasse-gardée intellectuelle réservée à l'élite. En effet, si ceux qui ont un intérêt immédiat à faire valoir dans la destination de ces lieux se tiennent à l'écart des discussions publiques, la partie sera jouée et la cause perdue. C'est pour mieux impliquer les premiers intéressés que le ministère des Affaires culturelles a décidé de jouer à fond le jeu de l'aménagement dans lequel la raison du plus fort est souvent celle du mieux motivé.

Ce jeu est rempli d'enseignements; c'est un grand pédagogie qui prépare l'avenir. Il apprend à s'arrêter, à regarder et à écouter avant de traverser. Il apprend surtout à déterminer des objectifs compatibles avec la disponibilité des ressources et l'intérêt du plus grand nombre. C'est en cela qu'il est éminemment politique. C'est par cela qu'il intéresse les Québécois de tous horizons, **a fortiori** leurs gouvernements. C'est pour cela qu'en chacun de nous, il faut éviter que la flamme ne vacille.